



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet annuel de performances

Budget général

PROGRAMME 424 Financement des investissements stratégiques



2024

PROGRAMME 424
**Financement des investissements
stratégiques**

MINISTRE CONCERNÉE : ÉLISABETH BORNE, PREMIÈRE MINISTRE

Financement des investissements stratégiques

Programme 424	n°	Présentation stratégique
------------------	----	--------------------------

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Bruno BONNELL

Secrétaire général pour l'investissement

Responsable du programme n° 424 : Financement des investissements stratégiques

Présentation et actualité

A son lancement en 2021, la logique du programme 424 en lien avec le quatrième programme d'investissements d'avenir (PIA 4) a été de construire **des priorités d'investissements répondant aux enjeux de transition** de notre économie et de notre société et qui représentent à un terme plus ou moins proche, des relais robustes de croissance économique pour notre pays. Un montant de 10 Md€ a ainsi été mobilisé pour 24 stratégies nationales validées dans le cadre d'une gouvernance renouvelée de haut niveau et selon une architecture budgétaire et juridique simplifiée : 4 actions budgétaires organisées selon le degré de maturité des innovations (dans l'esprit de l'échelle du TRL - *Technology Readiness Level* - pour l'innovation technologique) et une seule convention par action budgétaire entre l'État et les opérateurs. S'y ajoute un **instrument en fonds propres** à hauteur de 2,5 Md€ pour soutenir la structuration et la croissance du marché du financement des entreprises innovantes, à travers des fonds d'investissement directs, généralistes ou thématiques, ou des fonds de fonds.

Depuis 2022, France 2030 vient compléter la démarche initiée par le PIA 4, faisant désormais partie intégrante du plan, avec un effort d'investissement supplémentaire inédit de 28 Md€ en AE, **soit une capacité totale d'investissement du programme de 40,4 Md€ à date**. D'une part, les stratégies nationales préparées dans le cadre du PIA4 constituent autant de briques qui permettront d'atteindre les dix objectifs de France 2030. D'autre part, le plan permettra de couvrir les grandes priorités stratégiques de notre pays, pour certaines déjà largement identifiées (décarbonation de l'économie, électronique ou encore santé et alimentation) mais aussi nouvelles (nouvel espace, grands fonds marins, robotique notamment), tout en décuplant et en coordonnant les efforts engagés pour la réindustrialisation (nouvelle action 6 du programme).

En 2022, **les outils existants ont ainsi été abondés et le cadre juridique ajusté** pour répondre à l'ambition de déploiement rapide de France 2030. Le maintien de cette architecture vise à faciliter le suivi et assurer la cohérence de la gestion, de l'allocation et du pilotage des moyens de soutien à l'investissement dans les domaines de l'innovation et de l'industrie, qui sont ainsi concentrés au sein des mêmes programmes budgétaires. Notamment, les évolutions techniques, économiques ou écologiques pourront amener à des évolutions dans les priorités au fil des années et cette architecture permet une souplesse de gestion utile et nécessaire, à même de permettre la prise de risque et l'arrêt d'actions non efficientes.

Enfin, cette approche également unifiée sous une seule et même gouvernance « France 2030 » permettra en outre de renforcer l'évaluation des investissements stratégiques. Sont notamment développées les nouvelles modalités d'évaluation, dite « *in itinere* », c'est-à-dire en cours d'exécution afin de renforcer le pilotage des moyens sur la base d'une analyse de performance.

État de la mise en œuvre en 2023

- **Sur le plan budgétaire** : (i) 90 % des autorisations d'engagement ouvertes en 2021 et 2022 sur le PIA 4/FR2030 et reportés en 2023 ont été consommées sur le volet subventionnel et confiés aux opérateurs. (ii) le volet fonds propres est à présent doté de 3,5 Md€ a été abondé et consommé à hauteur de 1,55 Md€ au 30 juin 2023. Les nouveaux fonds seront élaborés au fil de l'eau en cohérence avec les objectifs fixés pour le plan France 2030.

- **Sur le plan juridique** : toutes les conventions encadrant les règles de mise en œuvre des actions au service de France 2030 sont en vigueur.
- **Sur le plan opérationnel** : les stratégies nationales intégrées aux nouveaux objectifs France 2030 sont en cours de mise en œuvre, la programmation des nouveaux secteurs stratégiques identifiés (espace, robotique...) a été validée par la gouvernance interministérielle. Au 30 juin 2023 (vision cumulée depuis le printemps 2021), 13,7 Md€ ont été formellement engagés auprès de porteurs de projets et de lauréats. Cela représente 1750 projets pour plus de 2120 bénéficiaires uniques.

Afin de poursuivre la dynamique de mise en œuvre de France 2030 dans toutes ses composantes, **5 691,75 M€ sont demandés en crédits de paiement pour 2024**, dont 200 M€ en fonds propres. Ils seront versés aux 4 opérateurs en charge de la mise en œuvre pour couvrir les besoins des lauréats sélectionnés et des actions entreprises depuis le lancement de France 2030. Ce montant représente près de 15 % de l'enveloppe totale du programme 424.

Enfin, des dépenses de fonctionnement, indispensables à la mise en œuvre de France 2030, sont financées via ce programme, pour un montant de moins de 50 M€ sur toute la durée du plan. Elles recouvrent des dépenses de communication financées dans le cadre d'une délégation de gestion avec le Service d'Information du Gouvernement, ainsi que des dépenses en matière de développement de systèmes d'information pour le suivi et l'évaluation, tant quantitatif que qualitatif, des données transmises par les opérateurs en charge de la mise en œuvre de France 2030.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Adapter le capital humain aux filières d'avenir

INDICATEUR 1.1 : Mobiliser la recherche sur les innovations

INDICATEUR 1.2 : Préparer les métiers de demain

OBJECTIF 2 : Favoriser les transferts de technologies et la valorisation de la recherche dans les filières d'avenir

INDICATEUR 2.1 : Transfert de technologies dans les filières d'avenir

OBJECTIF 3 : Accélérer les démonstrateurs et le déploiement des innovations technologiques

INDICATEUR 3.1 : Taux de réussite commerciale des projets soutenus

OBJECTIF 4 : Soutenir l'industrialisation dans les filières d'avenir

INDICATEUR 4.1 : Création de nouveaux sites industriels

Financement des investissements stratégiques

Programme n° Objectifs et indicateurs de performance
424

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 - Adapter le capital humain aux filières d'avenir

INDICATEUR

1.1 - Mobiliser la recherche sur les innovations

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Part des publications issues des laboratoires participant aux PEPR des stratégies validées dans le total des publications des domaines concernés les plus citées (top 10%) au niveau international	%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	15	16	17

Précisions méthodologiques

Source : ANR, SGPI - données du Center for Science and technologies (CWTS) pour le dénombrement des publications et citations.

Périmètre : Action 1 du programme 424 relative aux PEPR et aux PEPR exploratoires. Couvre l'ensemble de toutes les stratégies nationales et objets France 2030.

JUSTIFICATION DES CIBLES

A ce jour, le taux des publications historique des investissements d'avenir se situant dans les 10 % les plus citées s'établit à 14 % selon les dernières données disponibles connues. La trajectoire cible pour les PEPR de France 2030 est fixé à 17 % en cohérence avec la performance LERU (the league of european research universities) attendue à l'horizon 2030. Un travail avec l'OST permettra d'affiner le périmètre aux seuls laboratoires de recherche participant aux PEPR.

INDICATEUR

1.2 - Préparer les métiers de demain

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Part des apprenants formés aux métiers d'avenir par rapport à la cible d'apprenants visée à l'horizon 2030	%	Sans objet	Sans objet	21,4	20	40	63

Précisions méthodologiques

Source : objectif France 2030 de 1 169 310 apprenants d'ici 2030 / ANR et CDC pour les apprenants formés aux métiers d'avenir. Le périmètre de calcul a été restreint à un objectif de 400 000 formations diplômantes.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le périmètre de cible a été restreint aux seules formations diplômantes (400 000 à l'horizon 2030). Les cibles fournies sont en cohérence avec les impacts attendus dans le cadre des « politiques prioritaires du Gouvernement ».

OBJECTIF

2 – Favoriser les transferts de technologies et la valorisation de la recherche dans les filières d'avenir

INDICATEUR

2.1 – Transfert de technologies dans les filières d'avenir

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre de brevets déposés par les projets soutenus par € dépensé en R&D au sein de France 2030		Sans objet	Sans objet	Sans objet	0,8	0,9	1

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : Nombre de brevets déposés par les projets qui ont été soutenus dans le cadre des actions 1 et 2 / Montant, en millions d'euros, ayant fait l'objet d'un engagement de l'État (décision du Premier ministre) en R&D dans le cadre de ces 2 actions

Source : ANR, opérateur principal de ces 2 actions pour le nombre de brevets et SGPI pour les dépenses engagées en R&D

JUSTIFICATION DES CIBLES

L'objectif de cet indicateur est de pouvoir mesurer l'efficacité des financements octroyés par France 2030 en matière de dépôt de brevets des projets financés. 1 brevet pour 1 M€ dépensée représente généralement un bon score en R&D technologique. A titre d'exemple, 500 brevets déposés et directement liés au financement France 2030 pour 1 Md€ d'investissements engagés sur des projets représenterait un ratio de 0,5.

Les cibles proposées sont estimées à 0,8 et 0,9 en début de programmation. En 2026, un ratio de 1 pourrait être envisagé.

OBJECTIF

3 – Accélérer les démonstrateurs et le déploiement des innovations technologiques

INDICATEUR

3.1 – Taux de réussite commerciale des projets soutenus

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Part d'avances remboursables remboursées par rapport aux avances remboursables versées	%	Sans objet	Sans objet	Non déterminé	3 %	8 %	12 %

Financement des investissements stratégiques

Programme n° Objectifs et indicateurs de performance
424

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
aux porteurs de projets dans les filières d'avenir							
% de projets ayant atteint leurs TRL cibles	%	Sans objet	Sans objet	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

Précisions méthodologiques

Premier sous-indicateur

Source des données : NextSise (système d'information du SGPI)

Mode de calcul : le taux de remboursement des avances remboursables traduit la réussite commerciale des projets. De manière générale, la moitié d'une avance est remboursée en cas de succès technique, l'autre moitié correspond à la réussite commerciale. L'opérateur PIA est incité à récupérer les avances remboursables auprès des bénéficiaires par un intéressement financier.

Formule de calcul = Cumul avances remboursables remboursées au 31-12-N / Cumul avances remboursables versées au 31-12-N. Le périmètre porte sur les actions 3, 4 et 6.

Deuxième sous-indicateur

Source des données : opérateurs de France 2030

Mode de calcul : (Nombre des projets terminés à fin année N-1 ayant atteint leur cible initiale de TRL / Total des projet arrivés à terminaison en N-1) x 100

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les premiers retours financiers sur les actions du programme 424 de l'ADEME et de Bpifrance ne seront pas significatifs avant 2025. En outre, les cibles indiquées reposent sur les hypothèses d'une trajectoire de décaissement en avances et d'une prévision de retour de la part des opérateurs qui n'englobent que le périmètre des contrats déjà passés avec les projets lauréats. Elles n'incluent pas d'hypothèses sur les engagements en cours ou restant à venir sur ces 3 années. Elles pourront être affinées en PLF 2025.

De la même manière, le deuxième sous-indicateur est un taux de réussite. L'interprétation se décompose en une réussite technologique des projets soutenus et donne un aperçu du risque pris par l'État sur ces projets. Les premiers résultats significatifs ne seront possibles qu'après la clôture des premiers projets financés. Aucun projet n'ayant pu être terminé à ce stade, les cibles ne peuvent être renseignées sans aucun référentiel connu à ce stade. Les premières réalisations seront présentées dans le cadre du RAP 2023.

OBJECTIF

4 - Soutenir l'industrialisation dans les filières d'avenir

INDICATEUR

4.1 - Création de nouveaux sites industriels

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Création de nouveaux sites industriels soutenus par France 2030 dans le total des nouveaux sites industriels créés en France	Nb	Sans objet	Sans objet	Non déterminé	286	301	316

Précisions méthodologiques

Source : Bpifrance et NextSISE. Périmètre : action 6 Industrialisation et déploiement

JUSTIFICATION DES CIBLES

En cohérence avec les impacts attendus dans le cadre des « politiques prioritaires du Gouvernement », l'objectif visé est celui d'une croissance de 20 % en 4 ans dans la construction de nouveaux industriels, notamment avec les financements France 2030, le plan start-up et PME industrielles et le plan *Deeptech*.

Financement des investissements stratégiques

Programme n° Présentation des crédits et des dépenses fiscales
424

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Programmes et équipements prioritaires de recherche		0	0	0	0
		0	0	0	0
02 – Maturation de technologies, R&D, valorisation de la recherche		0	0	0	0
		0	0	0	0
03 – Démonstration en conditions réelles, amorçage et premières commerciales		0	0	0	0
		0	0	0	0
04 – Soutien au déploiement		0	0	0	0
		0	0	0	0
05 – Accélération de la croissance (fonds propres)		0	0	0	0
		0	0	0	0
06 – Industrialisation et déploiement		0	0	0	0
		0	0	0	0
Totaux		0	0	0	0
		0	0	0	0

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Programmes et équipements prioritaires de recherche		0	200 000 000	200 000 000	0
		0	0	0	0
02 – Maturation de technologies, R&D, valorisation de la recherche		0	160 000 000	160 000 000	0
		0	640 000 000	640 000 000	0
03 – Démonstration en conditions réelles, amorçage et premières commerciales		0	650 000 000	650 000 000	0
		0	1 238 750 000	1 238 750 000	0
04 – Soutien au déploiement		0	625 000 000	625 000 000	0
		0	1 873 000 000	1 873 000 000	0
05 – Accélération de la croissance (fonds propres)		450 000 000	0	450 000 000	0
		210 000 000	0	210 000 000	0
06 – Industrialisation et déploiement		0	1 400 000 000	1 400 000 000	0
		0	1 730 000 000	1 730 000 000	0
Totaux		450 000 000	3 035 000 000	3 485 000 000	0
		210 000 000	5 481 750 000	5 691 750 000	0

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026				
3 - Dépenses de fonctionnement			450 000 000 210 000 000 1 179 000 000	
6 - Dépenses d'intervention			3 035 000 000 5 481 750 000 5 373 500 000 6 064 750 000	
Totaux			3 485 000 000 5 691 750 000 6 552 500 000 6 064 750 000	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024				
3 – Dépenses de fonctionnement			450 000 000 210 000 000	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel			450 000 000 210 000 000	
6 – Dépenses d'intervention			3 035 000 000 5 481 750 000	
62 – Transferts aux entreprises			2 345 000 000 4 668 000 000	
63 – Transferts aux collectivités territoriales			430 000 000 553 750 000	
64 – Transferts aux autres collectivités			260 000 000 260 000 000	
Totaux			3 485 000 000 5 691 750 000	

Financement des investissements stratégiques

Programme n° Justification au premier euro
424

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Programmes et équipements prioritaires de recherche	0	0	0	0	0	0
02 – Maturation de technologies, R&D, valorisation de la recherche	0	0	0	0	640 000 000	640 000 000
03 – Démonstration en conditions réelles, amorçage et premières commerciales	0	0	0	0	1 238 750 000	1 238 750 000
04 – Soutien au déploiement	0	0	0	0	1 873 000 000	1 873 000 000
05 – Accélération de la croissance (fonds propres)	0	0	0	0	210 000 000	210 000 000
06 – Industrialisation et déploiement	0	0	0	0	1 730 000 000	1 730 000 000
Total	0	0	0	0	5 691 750 000	5 691 750 000

Dépenses pluriannuelles

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2023

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 (RAP 2022)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023
27 617 455 000	0	7 302 545 000	3 485 000 000	31 435 000 000

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP au-delà de 2026
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023	CP demandés sur AE antérieures à 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE antérieures à 2024
31 435 000 000	5 691 750 000 0	6 552 500 000	6 064 750 000	13 126 000 000
AE nouvelles pour 2024 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024
0 0	0 0	0	0	0
Totaux	5 691 750 000	6 552 500 000	6 064 750 000	13 126 000 000

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2024

CP 2024 demandés sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2025 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024
0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Les autorisations d'engagement correspondant à l'ensemble de France ont été ouvertes en 2021 et 2022, soit 40,4 Md€. Les CP destinés à couvrir les AE sont ouverts depuis la LFI 2021 pour être versés sur les comptes au Trésor des quatre opérateurs du PIA 4 : la Caisse des dépôts et consignations (CDC), Bpifrance, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et l'Agence nationale de la recherche (ANR). Fin 2023, il restera un montant de 31,5 Md€ à couvrir sur l'enveloppe des actions du P424.

Financement des investissements stratégiques

Programme	n°	Justification au premier euro
424		

Justification par action

ACTION

01 – Programmes et équipements prioritaires de recherche

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

L'action « Programmes et équipements prioritaires de recherche » (PEPR), dotée de 3 Md€ pour une période de 5 ans, est mise en œuvre dans le cadre de la convention du 2 juin 2021 entre l'État et l'Agence nationale de la recherche (ANR).

Bâtie sur les enseignements tirés des actions « Équipements structurant pour la recherche » et « Programmes prioritaires de recherche » du PIA 3, elle vise à consolider l'excellence de la recherche française au sein de la compétition internationale, selon plusieurs modalités, éventuellement combinables, et en s'appuyant particulièrement sur les organismes nationaux de recherche. Ses objectifs se déclinent de la manière suivante :

- Sélectionner et financer, sur des champs de recherche circonscrits et dont l'impact socio-économique potentiel est documenté, des projets contribuant à construire ou consolider le leadership de la recherche française ;
- Identifier et sélectionner des chercheurs de rang international, à même de porter des projets de recherche de rupture pour une meilleure attractivité de la recherche ;
- Identifier et soutenir des équipements et infrastructures de recherche d'envergure nationale, fortement mutualisés, qui soient les plus nécessaires et les plus structurants pour les communautés scientifiques. Un modèle économique reposant sur des co-financements et des recettes ou sur la capacité à contribuer à des innovations valorisables dans d'autres secteurs d'activité, seront recherchés. En particulier, sont visés des équipements reposant sur les technologies du traitement de l'information et leur intégration, incluant matériaux et composants (de la production de données, à leur stockage, leur exploitation, leur traitement et leur appariement).

L'enveloppe de 3 Md€ a été intégralement affectée à l'ANR, opérateur unique de cette action, par décision du Premier ministre.

Les PEPR sont mis en œuvre à 2 niveaux :

1. Pour chaque stratégie, **un PEPR a été confié par l'État à un pilote ou à plusieurs co-pilotes en fonction des programmes**. Le PEPR doit alors permettre la levée de barrière ou de verrous scientifiques ou technologiques liés à cette stratégie. Le pilotage est assuré par un ou plusieurs organismes nationaux de recherche (ONR) qui a remis à l'État un document de cadrage visant à structurer le programme pour l'ensemble de la communauté nationale de recherche sur cette thématique et pour la décennie à venir. Ce document est évalué par un comité scientifique et technique de programme (CSTP) constitué d'experts académiques internationaux de haut niveau. Après validation par l'État, le ou les pilotes lancent les différentes actions proposées par leur document de cadrage. 609 M€ avaient été engagés au 30 juin 2023 (cf. infra)

Objectif 2	Faire de la France le leader de l'hydrogène décarboné et développer des technologies d'ENR à la pointe	99
Objectif 3	Décarboner notre industrie et la production d'intrants	35
Objectif 5	Produire en France, à l'horizon 2030, près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides	35
Objectif 6	Innover pour une alimentation saine, durable et traçable	34
Objectif 7	Produire en France au moins 20 bio-médicaments, notamment contre les cancers, les maladies	69

	chroniques et développer et produire des dispositifs médicaux innovants	
Levier 1	Sécuriser l'accès aux matières premières	56
Levier 2	Sécuriser l'accès aux composants stratégiques, notamment électronique, robotique et machines intelligentes	71
Levier 4	Maîtriser les technologies numériques souveraines et sûres	188

2. Il existe un deuxième type de PEPR : **les PEPR exploratoires** qui seront proposés à l'État par les ONR. Le PEPR exploratoire doit permettre la conduite d'une politique scientifique sur les domaines exploratoires correspondants d'intérêt national et européen ; en fonction de ses résultats et de l'avancée concrète de la transformation, une stratégie pourra être lancée par l'État et complétée par d'autres actions. L'État présélectionne les projets proposés en fonction de ses intérêts stratégiques puis un jury international sélectionne au regard des critères d'excellence scientifique. Une fois sélectionné, le pilotes lancent les actions proposées dans le cadre de projet retenu par le jury. Un AAP spécifique relatif à 17 PEPR « exploratoires », doté d'un montant d'1 Md€ a été lancé en juin 2021. Au terme de 2 vagues, 171 projets ont été sélectionnés pour un montant d'aide octroyé de 805 M€. Une vague 3 a été lancée en fin d'année 2022.

Au 30 juin 2023, 1,4 Md€ avait déjà été engagé soit 47 % de l'enveloppe totale de l'action PEPR. Compte tenu des versements réalisés lors des exercices précédents, il n'est pas prévu de versement de CP en 2024.

ACTION

02 - Maturation de technologies, R&D, valorisation de la recherche

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	640 000 000	640 000 000	0

Cette action, dotée initialement dotée d'1,5 Md€, a été portée à 3 Md€ dans le cadre de France 2030. Elle est encadrée par la convention du 2 juin 2021 entre l'État, l'Agence nationale de la recherche, l'ADEME, l'EPIC Bpifrance et la société anonyme Bpifrance relative au programme d'investissements d'avenir (action « Maturation de technologies, R&D partenariale, valorisation de la recherche et transfert de technologies »). Elle a pour objet de soutenir :

- des programmes d'innovation de rupture sur le modèle des « **grands défis** » financés par le Fonds pour l'innovation et l'industrie, qui constituent des formes d'actions nouvelles dans lesquelles la prise de risque est particulièrement favorisée. L'ambition est d'identifier les ruptures technologiques, qui répondent à des enjeux majeurs de transition et qui sont souvent susceptibles d'irriguer plusieurs marchés (technologies diffusantes). A titre d'exemple, des Grands défis ont été lancés sur la certification des systèmes fondés sur l'Intelligence artificielle (« IA de confiance ») ou sur la bioproduction dédiée à la santé
- l'accompagnement de projets de R&D portés par des entreprises, seules ou en consortium, en partenariat avec des laboratoires de recherche publique (validation de preuves de concept, développement de prototypes, levée de verrous technologiques) ;
- un effort particulier de transfert technologique dans les domaines stratégiques prioritaires ciblés, à travers des programmes d'accompagnement portés par les organismes et structures de valorisation.

A ce jour, des projets de maturation ont été particulièrement soutenus dans le secteur de la cybersécurité par le biais des dispositifs suivants :

- Mutualisation et valorisation des données d'intérêt cyber

Financement des investissements stratégiques

Programme n° Justification au premier euro
424

- Développement des technologies cyber innovantes critiques 2
- Projets innovants sur le Campus Cyber
- Grand Défi cybersécurité - Startup Studio
- Grand Défi cybersécurité axes verticaux - Tranche 1 - Startups

Des projets ont été retenus sur d'autres thématiques :

- Projets intégrateurs Biothérapie-Bioproduction
- Projets dans le secteur spatial : développement de mini et micro-lanceurs
- Projets maladies infectieuses émergentes et menaces NRBC
- Nouvelles biothérapies et outils de production
- Santé numérique
- Solutions souveraines pour les réseaux de télécommunications

Avec France 2030, l'action contribuera également aux enjeux de maturation des technologies de plusieurs stratégies, notamment les stratégies « nucléaire », « puces électroniques », « dispositifs médicaux numériques et innovants » « grands fonds marins » et « robots industriels ».

Au regard de la programmation définie à ce jour, l'enveloppe prévue a été affectée de la manière suivante entre les trois opérateurs de l'action : 200 M€ gérés par l'ADEME ; 720 M€ gérés par l'ANR et 1800 M€ par Bpifrance Le reste des AE ouvertes en 2022 devrait être affecté aux opérateurs d'ici la fin de l'année.

Au 30 juin 2023, près d'1 Md€ a été formellement engagé auprès de porteurs de projets, représentant 160 projets.

En outre, un appel à projets générique transverse, piloté par l'ANR, a été lancé en décembre 2021 jusqu'au 28 février 2022 afin de :

- définir pour chacune des stratégies nationales d'accélération un ou plusieurs programmes ambitieux d'accompagnement de projets d'innovation portés par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, notamment les universités, les écoles et les organismes de recherche, sur un continuum d'intervention dans des phases dites de pré-maturation et de maturation.
- d'octroyer des moyens supplémentaires nécessaires pour soutenir l'accompagnement et la mise en œuvre de ces projets de pré-maturation et de maturation pour renforcer l'émergence de technologies et de solutions innovantes dans le champ des stratégies nationales d'accélération.

En 2023, il a été décidé de financer 17 projets couvrant 16 stratégies pour un volume maximal sur 5 ans de 269 M€.

Volume d'engagements (M€) par objectif et levier de France 2030

Objectif 1	Faire émerger en France d'ici 2030 des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et avec une meilleure gestion des déchets	403
Objectif 2	Faire de la France le leader de l'hydrogène décarboné et développer des technologies d'ENR à la pointe	30
Objectif 3	Décarboner notre industrie et la production d'intrants	22
Objectif 5	Produire en France, à l'horizon 2030, près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides	38
Objectif 6	Innover pour une alimentation saine, durable et traçable	106
Objectif 7	Produire en France au moins 20 bio-médicaments, notamment contre les cancers, les maladies chroniques et développer et produire des dispositifs médicaux innovants	192
Objectif 9	Prendre tout notre part à la nouvelle aventure spatiale	28
Objectif 10	Investir le champ des fonds marins	17
Levier 1	Sécuriser l'accès aux matières premières	61
Levier 4	Maîtriser les technologies numériques souveraines et sûres	353

Le versement de 640 M€ de CP est demandé sur l'exercice 2024 au titre de l'action « Maturation de technologies, R&D, valorisation de la recherche ».

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention		640 000 000
Transferts aux entreprises		380 000 000
Transferts aux autres collectivités		260 000 000
Total		640 000 000

ACTION

03 - Démonstration en conditions réelles, amorçage et premières commerciales

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	1 238 750 000	1 238 750 000	0

Cette action, initialement dotée de 2,5 Md€ sur 5 ans, a été portée à hauteur 7,5 Md€ avec le lancement de France 2030.

Elle est encadrée par la Convention du 8 avril 2021 entre l'État, l'ADEME, l'Agence nationale de la recherche, la Caisse des dépôts et consignations, l'EPIC Bpifrance et la société anonyme Bpifrance relative au programme d'investissements d'avenir (action « Démonstration en conditions réelles, amorçage et premières commerciales »).

Elle soutient la mise en œuvre de premières réalisations industrielles ou de services à l'échelle pilote ou démonstrateur, visant à vérifier la viabilité organisationnelle et technico économique d'innovations, dont les principaux verrous technologiques ont été levés Elle pourra accompagner des expérimentations en conditions réelles ou représentatives auprès des populations, dans des territoires, écosystèmes ou établissements, afin d'identifier des ruptures d'usage, d'enrichir et de valider les innovations ayant un fort potentiel de réplique ou de diffusion. Elle comporte une dimension territoriale affirmée, par la structuration de consortiums entre acteurs publics et privés valorisant les potentiels économiques spécifiques des territoires considérés, ainsi que par la recherche de partenariats et de co-financements renforcés avec les collectivités territoriales.

Ces démonstrations en conditions réelles sont essentielles pour :

- confirmer les innovations développées et en identifier les modalités de passage à l'échelle et les éventuelles complexités d'implémentation ;
- valider la rencontre avec le marché, l'acceptabilité sociale et valoriser les nouveaux usages ;
- vérifier les hypothèses économiques (réglementaires, fiscales) et de création de valeur (chiffre d'affaires, création d'emplois directs et indirects, création de sites industriels en France...) ;
- consolider les points qui le nécessitent avant de déployer vers des échelles plus larges.

Financement des investissements stratégiques

Programme 424	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

Avec France 2030, en plus des stratégies nationales déjà lancées, l'action viendra soutenir les premières réalisations industrielles de projets innovants dans différents domaines, comme les énergies renouvelables, les industries culturelles, les puces électroniques, le bois de construction, soit de nouveaux domaines, comme l'espace ou les robots industriels.

Au regard de la programmation définie à ce jour, l'enveloppe prévue a été consommée à hauteur de 6,36 Md€ au profit des quatre opérateurs de l'action de la manière suivante : 1,25 Md€ gérés par l'ADEME ; 150 M€ gérés par l'ANR, 3,475 Md€ par Bpifrance, 750 M€ par la Caisse des dépôts et consignations et une enveloppe de 735 M€ a été confiée en délégation de gestion à la Direction générale de l'aviation civile pour la mise en œuvre spécifique de l'objectif « Avion bas carbone ». Les AE ouvertes en 2022, reportées sur l'exercice 2023 et restant à consommer devraient être affectés aux opérateurs d'ici la fin de l'année.

Les CP proposés pour 2024 à hauteur de 1239 M€ seront répartis par opérateur selon le rythme de décaissement de leur enveloppe respective.

Au 30 juin 2023, 2,3 Md € ont d'ores et déjà été formellement engagés auprès de 1087 bénéficiaires.

Volume d'engagement (M€) par objectif et levier de France 2030

Objectif 1	Faire émerger en France d'ici 2030 des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et avec une meilleure gestion des déchets	72
Objectif 2	Faire de la France le leader de l'hydrogène décarboné et développer des technologies d'ENR à la pointe	67
Objectif 3	Décarboner notre industrie et la production d'intrants	2
Objectif 4	Produire en France, à l'horizon 2030, le premier avion bas-carbone	392
Objectif 5	Produire en France, à l'horizon 2030, près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides	375
Objectif 6	Innover pour une alimentation saine, durable et traçable	123
Objectif 7	Produire en France au moins 20 bio-médicaments, notamment contre les cancers, les maladies chroniques et développer et produire des dispositifs médicaux innovants	412
Objectif 8	Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs	21
Levier 1	Sécuriser l'accès aux matières premières	233
Levier 2	Sécuriser l'accès aux composants stratégiques, notamment électronique, robotique et machines intelligentes	32
Levier 3	Développer les talents en construisant les formations de demain	261
Levier 4	Maîtriser les technologies numériques souveraines et sûres	326
Levier 5	Capital-Innovation de rupture, start-ups industrielles et accélération de la croissance	37

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention		1 238 750 000
Transferts aux entreprises		685 000 000
Transferts aux collectivités territoriales		553 750 000
Total		1 238 750 000

ACTION**04 – Soutien au déploiement**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	1 873 000 000	1 873 000 000	0

La dotation de l'action « Soutien au déploiement », initialement fixée à 3 Md€ sur 5 ans, a été portée à 10,5 Md€ lors du lancement du plan « Investir pour la France de 2030 ». Elle est encadrée par la Convention du 4 juin 2021 entre l'État, l'ADEME, l'Agence nationale de la recherche, la Caisse des dépôts et consignations, l'EPIC Bpifrance et la société anonyme Bpifrance relative au programme d'investissements d'avenir (action « Soutien au déploiement »).

Elle a vocation à garantir l'effectivité des conditions de diffusion et d'adoption des innovations, permettant leur déploiement à grande échelle et l'atteinte des impacts socio-économiques attendus, ainsi qu'à renforcer la souveraineté et la résilience de nos modèles sur certaines chaînes de valeur stratégiques. A ce titre, elle permettra notamment de soutenir l'implantation de sites industriels, en priorité par des PME et ETI, et des projets nécessitant un passage à l'échelle afin de sécuriser l'industrialisation des technologies et ainsi décupler les retombées sur le territoire national. Elle accompagnera les entreprises françaises au sein des chaînes de valeur stratégiques définies au niveau européen, qui pourront le cas échéant faire l'objet de « projets importants d'intérêt européen commun » (PIIEC ou IPCEI), permettant de garantir l'industrialisation en France d'innovations développées grâce à des soutiens publics.

Avec France 2030, en plus des stratégies nationales déjà lancées, elle contribuera à financer le soutien au déploiement et à l'industrialisation en France des projets innovants concernant les énergies renouvelables, l'agriculture et l'alimentation, la santé, les matériaux (métaux, plastique, bois...) et les composants. A titre d'exemple, le plan France 2030 porte l'objectif de mise sur le marché d'au moins 20 biomédicaments, en parallèle du développement de dispositifs médicaux innovants. La priorité donnée à la formation des jeunes aux métiers de demain est également renforcée par France 2030, avec la volonté d'attirer les meilleurs talents français et étrangers vers les filières soutenues par le plan. Un appel à projets « Compétences et métiers d'avenir » a ainsi été lancé. Doté d'une enveloppe de 2 Md€, il est ouvert jusqu'en 2025 avec des relèves au fil de l'eau.

Par ailleurs, il vise aussi à doter l'agriculture et le secteur agroalimentaire français d'outils innovants au service d'une alimentation saine, durable et traçable. Cela conduit à la mise en place d'un axe transversal centré sur le développement du capital humain, indispensable pour investir dans la formation des ingénieurs et des techniciens ainsi que sur la recherche, notamment en matière d'intelligence artificielle, dans des filières existantes mais également dans de nouvelles filières.

Au regard de la programmation définie à ce jour, l'enveloppe prévue est affectée de la manière suivante entre les quatre opérateurs de l'action : 1,6 Md€ géré par l'ADEME ; 1,8 Md € gérés par l'ANR, 4,310 Md€ par Bpifrance et 1 Md€ par la Caisse des dépôts et consignations. Le reste des AE ouvertes en 2022 et reportées sur l'exercice 2023 devrait être affecté aux opérateurs d'ici la fin de l'année.

Les CP proposés pour 2024 à hauteur de 1873 M€ seront répartis par opérateur selon le rythme de déploiement et de décaissement prévu pour les bénéficiaires.

Au 30 juin 2023, 3,2 Md€ avaient été formellement engagés auprès de 702 bénéficiaires finaux.

Engagements (M€) par objectifs et leviers France 2030

Objectif 2	Faire de la France le leader de l'hydrogène décarboné et développer des technologies d'ENR à la pointe	1 011
Objectif 3	Décarboner notre industrie et la production d'intrants	33

Financement des investissements stratégiques

Programme	n°	Justification au premier euro
424		

Objectif 5	Produire en France, à l'horizon 2030, près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides	151
Objectif 6	Innovier pour une alimentation saine, durable et traçable	122
Objectif 7	Produire en France au moins 20 bio-médicaments, notamment contre les cancers, les maladies chroniques et développer et produire des dispositifs médicaux innovants	449
Objectif 8	Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs	63
Levier 1	Sécuriser l'accès aux matières premières	121
Levier 2	Sécuriser l'accès aux composants stratégiques, notamment électronique, robotique et machines intelligentes	527
Levier 3	Développer les talents en construisant les formations de demain	536
Levier 4	Maîtriser les technologies numériques souveraines et sûres	172

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention		1 873 000 000
Transferts aux entreprises		1 873 000 000
Total		1 873 000 000

ACTION

05 - Accélération de la croissance (fonds propres)

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	210 000 000	210 000 000	0

Des investissements en fonds propres à hauteur de 2,5 Md€ viennent compléter les instruments subventionnels sur l'aval de chaîne. Les fonds propres du PIA sont souscrits par tranche et transitent par le compte d'affectation spéciale « participations financières de l'État ». Avec France 2030, l'enveloppe a été portée à 3,5 Md€.

Elle se décompose des instruments suivants :

- Le « **Fonds écotecnologies 2** » qui a vocation à s'inscrire dans la continuité de l'action des fonds professionnels de capital investissement (FPCI) « Écotecnologies » et « Ville de demain » gérés par Bpifrance Investissement respectivement depuis 2012 et 2015 dans le cadre des PIA. Il interviendra sur les thématiques en lien avec la transition écologique et énergétique en accompagnant principalement, au travers d'opérations de capital risque, des sociétés développant des solutions technologiques. La convention dédiée a été publiée le 10 décembre 2021. 300 M€ en AE et en CP ont été consommés en 2021.
- La recharge du dispositif « **French tech Souveraineté** » initié dans le PIA 3 : 500 M€ en AE et en CP ont été ajoutés, dont 300 M€ en 2022.
- 300 M€ en AE en 2022 ont été mobilisés pour le **fonds SPI-Société de projets industriels n° 2**. Il est encadré par la convention en date du 31 mars 2022 entre l'État, l'EPIC Bpifrance et la société par actions simplifiée Bpifrance Investissement relative au plan France 2030 (action « Accélération de la croissance (fonds propres) » - volet « Société de projets industriels 2 »).

- **Le « Fonds national de venture industriel - FNVI »** doté de 350 M€ en AE et en CP et encadré par la convention du 2 décembre 2022 signée entre l'État, l'EPIC Bpifrance et la société par actions simplifiée Bpifrance Investissement relative au plan France 2030 (action « Accélération de la croissance (fonds propres) » - volet « Fonds national de venture industriel - FNVI »). L'objectif sera de favoriser l'émergence et la structuration du marché des fonds de capital-risque à vocation industrielle à même d'accompagner en fonds propres et quasi fonds propres des entreprises françaises dans leurs projets industriels.
 - Fonds de capital-risque ciblant les start-ups industrielles du prototype à la première usine.
 - Fonds de capital-développement transmission ciblant des PME et ETI industrielles porteuses notamment de projets (i) de développement de leur outil de production, (ii) d'innovation industrielle (iii) de relocalisation de leur capacité de production.
- Le Fonds « **Deep tech** » doté de 100 M€ en AE = CP encadré par la convention du 22 août 2023 entre l'État, l'EPIC Bpifrance et la société par actions simplifiée Bpifrance Investissement relative au Plan France 2030. Le fonds permettra d'accompagner le passage à l'industrialisation de sociétés développant des technologies critiques pour la souveraineté nationale. Il contribuera ainsi à l'émergence de jeunes pousses susceptibles de devenir de futurs *leaders* nationaux de la « *deep tech* ». Le fonds accompagnera notamment ces entreprises, caractérisées par des stratégies de mise sur le marché longues et complexes, dans le cadre de leurs projets à haut potentiel d'innovation durant leurs phases de recherche et développement ainsi que durant leurs phases d'industrialisation.

Enfin, d'autres instruments sont en cours d'élaboration, notamment pour succéder au Fonds national d'amorçage n° 2.

Par ailleurs, des dépenses de fonctionnement indispensables à la mise en œuvre de France 2030 ont dû être engagées et ont pris la forme d'une délégation de gestion avec le SIG pour des dépenses de communication ainsi que des dépenses en matière de développement de systèmes d'information pour le suivi et l'évaluation tant quantitatif que qualitatif des données transmises par les opérateurs en charge de la mise en œuvre. Ces dépenses, qui n'avaient pas été prévues dans l'architecture de la maquette initiale de France 2030, représentent moins de 50 M€ sur toute la durée du plan et seront de l'ordre de 10 M€ en crédits de paiements en 2024. Pour 2023, elles ont été imputées pour sur l'action 5 « Accélération de la croissance » en raison de sa dotation en titre de 3 mais une action ad hoc sera prochainement créée afin de retracer précisément ces dépenses.

Ainsi, 210 M€ sont demandés en crédits de paiement sur l'action « Accélération de la croissance (fonds propres) » pour l'exercice 2024.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement		210 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		210 000 000
Total		210 000 000

Financement des investissements stratégiques

Programme	n°	Justification au premier euro
424		

ACTION**06 - Industrialisation et déploiement**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	1 730 000 000	1 730 000 000	0

L'action « Industrialisation et déploiement » a été créée avec le lancement de France 2030 et vise à soutenir l'industrialisation et le déploiement de projets stratégiques situés plus en « aval » dans le processus d'innovation, que ceux financés par les actions existantes.

Elle est dotée, après transferts, de 12,948 Md€. Elle est encadrée par la Convention du 16 mars 2022 entre l'État, l'ADEME, l'Agence nationale de la recherche, la Caisse des dépôts et consignations, l'EPIC Bpifrance et la société anonyme Bpifrance relative au programme d'investissements d'avenir (action « Industrialisation et déploiement »).

Cette action vise en particulier à soutenir la décarbonation de l'industrie, le développement de véhicules connectés zéro émission, les puces électroniques, les robots industriels, les contenus culturels et le renouvellement forestier. Les crédits de cette action permettront notamment de renforcer l'enveloppe des PIIEC existants sur l'hydrogène décarboné et sur l'électronique, et de financer le programme de soutien à l'innovation dans les industries de santé qui devrait se matérialiser par un PIIEC dédié à la filière avant la fin de l'année.

Au regard de la programmation définie à ce jour, l'enveloppe disponible a été affectée de la manière suivante entre les opérateurs de l'action : 5,15 Md€ gérés par l'ADEME, 6,84 Md€ par Bpifrance et 310 M€ par la Caisse des dépôts et consignations. Le reste des AE ouvertes en 2022 et reportées sur l'exercice 2023 devrait être affecté aux opérateurs d'ici la fin de l'année 2023.

Pour 2024, les CP proposés à hauteur de 1,730 Md€ seront répartis par opérateur selon le rythme de déploiement et de décaissement prévu pour les bénéficiaires.

Au 30 juin 2023, les crédits de l'action « Industrialisation et déploiement » avaient donné lieu à des engagements à hauteur de 3,957 Md€ (soit 30 % de l'enveloppe globale) au profit de 311 bénéficiaires.

Engagements (M€) par objectif et levier de France 2030

Objectif 3	Décarboner notre industrie et la production d'intrants	334
Objectif 5	Produire en France, à l'horizon 2030, près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides	241
Objectif 7	Produire en France au moins 20 bio-médicaments, notamment contre les cancers, les maladies chroniques et développer et produire des dispositifs médicaux innovants	67
Objectif 8	Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs	85
Objectif 9	Prendre tout notre part à la nouvelle aventure spatiale	116
Levier 1	Sécuriser l'accès aux matières premières	218
Levier 2	Sécuriser l'accès aux composants stratégiques, notamment électronique, robotique et machines intelligentes	2 896

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention		1 730 000 000
Transferts aux entreprises		1 730 000 000
Total		1 730 000 000

Financement des investissements stratégiquesProgramme n° Justification au premier euro
424**Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État**

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANR - Agence nationale de la recherche (P172)	0	406 000 000	0	1 120 000 000
Transferts	0	406 000 000	0	1 120 000 000
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)	0	711 000 000	0	788 000 000
Transferts	0	711 000 000	0	788 000 000
Total	0	1 117 000 000	0	1 908 000 000
Total des subventions pour charges de service public	0	0	0	0
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	0	1 117 000 000	0	1 908 000 000
Total des subventions pour charges d'investissement	0	0	0	0

Cette section fait uniquement apparaître les dotations en subventions allouées aux opérateurs de l'État (ADEME et ANR) et non à l'ensemble des opérateurs de France 2030. En outre, les fonds propres ne sont pas mentionnés dans ce tableau.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2023	
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2023	
Impact du schéma d'emplois 2024	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2024	
Rappel du schéma d'emplois 2024 en ETP	